

Animateur/-trice théâtral/-e



Nature des tâches

L'animation théâtrale se veut en principe sous toutes ses formes et à tous ses niveaux émancipante. Elle encourage par un jeu amusant la reconnaissance et la conscience de l'individu et facilite les contacts. Les animateurs et animatrices théâtraux doivent souvent créer eux-mêmes leur propre domaine de travail et d'action : enseignant/-e de disciplines à option ou facultatives, directeur/-trice de cours, réalisateur/-trice, comédien/-e ou organisateur/-trice de théâtre d'enfant ou de jeunes ou animateur/-trice de centre de jeune ou de loisir. Leur façon de travailler est donc très diverse, ils sont souvent à la fois, enseignant, animateur, conseiller et comédien.

Conditions d'admission

- a) 20-28 ans, maturité, si possible expérience ou formation en animation ou succès au test d'aptitude
- b) Formation continue pour les personnes qui sous une forme ou une autre enseignent : enseignant/-e de tous les niveaux scolaires et tous les types d'écoles, intervenant travaillant avec les jeunes et dans le cadre de la formation des adultes, formateur/-trice dans les instituts d'enseignement et les entreprises Initiative, charisme, sens du contact, pouvoir de persuasion, sensibilité, ténacité, talent de direction, imagination et expression théâtrale, talent et aptitudes dans les domaines de la musique, des arts, de la littérature et de la danse.

Formation

- a) 4 années à plein temps de formation au jeu, à la comédie et à l'animation pédagogique
- b) 2 années en cours d'emploi de perfectionnement en animation théâtrale appliquée.

Perspectives

Cours de formation continue, stages auprès d'académies et de conservatoires étrangers.